



Demande de subvention d'un vélo électrique par la Commune d'Epesses

Nom :

Prénom :

Adresse :

Conditions

- Le demandeur est domicilié sur le territoire de la Commune d'Epesses et déclare acquérir le vélo électrique pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille résidant à Epesses.
- En cas de revente du vélo ou de déménagement hors du territoire de la commune durant l'année suivant l'achat du vélo, le demandeur s'engage à rembourser la subvention obtenue.
- L'offre est limitée à un véhicule par habitant pendant par période de 3 ans.
- L'offre est valable exclusivement pour des vélos électriques neufs achetés en Suisse.

Comment procéder ?

- Le demandeur demande un formulaire au Bureau de Commune, ou le télécharge sur le site de la Commune d'Epesses. <http://www.epesses.ch/>
- Sur présentation à l'administration communale pendant les heures d'ouverture de la facture et du formulaire visé par le revendeur, le demandeur se fait rembourser par celle-ci la subvention de 300.— FRS.

Signature et timbre du revendeur et date de vente:

Reçu de la Commune d'Epesses de 300.— FRS au titre de la subvention aux vélos électriques. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance des conditions de la subvention et s'engage à s'y conformer.

Signature et timbre de l'administration communale :

Signature du demandeur :

Epesses, le